

Promenade Vauban à la Gare d'Eau - Convention avec le Département du Doubs

M. LE MAIRE, Rapporteur : En réponse à la sollicitation du Conseil Municipal du 28 septembre 1992, le Conseil Général a accordé à la Ville de Besançon une subvention de 128 162 F pour l'aménagement de la Promenade Vauban au droit des jardins familiaux de la Gare d'Eau, sous réserve de la régularisation de l'utilisation de la parcelle cadastrée section AR n° 18 d'une superficie de 1 509 m² appartenant au Département.

Cette utilisation pourrait être régularisée par convention établie au titre de l'article L 130.5 du Code de l'Urbanisme qui traite de l'entretien par les collectivités publiques des parcs et espaces naturels situés sur leur territoire lorsqu'ils sont ouverts au public.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer une convention en ce sens avec le Département du Doubs pour l'utilisation et la mise à disposition du public de la parcelle cadastrée section AR n° 18.

M. JACQUEMIN : Je profite de l'évocation de la Promenade Vauban à la Gare d'Eau pour poser une question sur l'état critique du rempart qui longe les jardins familiaux et pour poser une question aussi sur la réparation éventuelle de la brèche qui a été ouverte au droit de la rue du Porteau au moment, je pense, des travaux du collecteur rive gauche. Avez-vous l'intention d'y faire quelque chose ? Considérez-vous cela comme un accès à cette Promenade Vauban ? Ce qui me paraîtrait un peu osé ! Sinon que pensez-vous faire ? Même question pour le rempart : envisagez-vous de le consolider ?

M. PONÇOT : Vous savez que nous avons envisagé d'élargir la voie à cet endroit-là, c'est-à-dire de transporter ce mur historique un petit peu plus loin et de le reconstituer à l'identique. Nous nous sommes heurtés, effectivement, à un non absolu du côté de la Direction des Affaires Culturelles et par conséquent la brèche est restée telle qu'elle avait été faite au départ pour passer les canalisations du collecteur d'égout. Nous en sommes là pour l'instant. Nous recherchons une solution, proposée il y a déjà quelque temps, qui permettrait de conserver la perspective le long du Doubs sur les jardins familiaux lorsqu'on passe dans cette avenue de la Gare d'Eau...

M. LE MAIRE : Nous sommes actuellement en pourparlers avec l'État.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.